

Un nouveau projet concernant Bélesta, Montalba, Rodes et Ille semble très contesté. Réaction de Robert Olive, président de la communauté de communes Roussillon-Conflent.

Après l'abandon du projet portant sur la création d'une zone de développement éolien (ZDE) au pied du site de Força Réal, le plateau de Belesta et ses alentours feraient l'objet d'une étude susceptible de préconiser l'implantation de champs éoliens. Créée le 27 avril dernier pour marquer son opposition à ce projet, l'association "Canigonenc", rejointe depuis peu par l'association "Chevaux et chemins" entend bien dénoncer ce qu'ils considèrent comme *"une atteinte à l'environnement, et au patrimoine bâti des zones choisies pour ces implantations"*.

Après avoir fait part de leur inquiétude aux élus des communes concernées, les responsables de plusieurs associations impliquées notamment dans la préservation du patrimoine territorial ont provoqué un rassemblement et distribué aux populations, des bulletins d'informations dénonçant les nuisances de l'éolien. Leur but avoué étant de créer un collectif car, selon Geneviève Cremieux, membre de Canigounenc : *"Ce projet semble d'autant plus incongru qu'une revitalisation du plateau est en cours depuis plusieurs années avec la création de pôles professionnels indispensables au développement de cette région. Un recours gracieux a même été engagé contre la mairie de Montalba pour contester les conditions de délibération du conseil municipal lors du vote en faveur de l'implantation d'une ZDE"*.

Des concertations seront engagées

Pour Robert Olive, maire de Saint-Feliu-d'Amont et président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, il n'est question pour l'instant que d'un projet confié à un bureau d'étude neutre : *"Les communes éventuellement concernées seraient effectivement Montalba, Bélesta, Ille et Rodes à cause du vent et de la proximité des raccordements électriques. Bien entendu, il sera tenu compte de l'impact paysager qui s'avère avoir peu d'incidence sur certains secteurs. Il s'agirait de machines de 40 mètres de haut environ réparties par unités de dix ou douze. Mais, je tiens à le préciser, cette phase d'étude doit être intégrée et retenue au sein du schéma départemental. Quand nous en serons à ce stade, nous réunirons les élus concernés et lancerons des concertations au travers de réunions publiques"*.

Pour Robert Olive, l'implantation d'une ZDE sur un territoire en déprise pourrait offrir une opportunité de ressources non négligeable : *"Si ce projet doit voir le jour, il serait souhaitable que ce soit sur des terrains publics afin que la collectivité puisse profiter des retombées de ces implantations"*. Concernant l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle qui viendrait, par ricochet, grever bon nombre de projets concernant les énergies renouvelables, le maire de Saint-Feliu espère des alternatives : *"Nous sommes sur un territoire pauvre. Si la taxe professionnelle ne s'applique pas, il faudra trouver des compensations qui rejaillissent sur les communes en terme de protection du territoire. Car au regard des problèmes que rencontre le secteur viticole avec les vagues d'arrachages successives, il faut d'urgence imaginer des moyens de substitution avec, pourquoi pas, l'implantation d'énergies propres. En tout état de cause, je m'engage à mettre à la disposition des associations opposées à ce projet les résultats de l'étude ZDE et me déclare ouvert à toute discussion"*.

Jean-Paul Pelras

REIGNAC. **Les anti-éoliens abattent leurs cartes**

Une nouvelle réunion publique était organisée jeudi soir à la salle des fêtes de Reignac, mais cette fois-ci par l'association Vigi -Éole, au sujet du projet qui fait débat, la création d'une ZDE (Zone de développement éolien). De nombreuses personnes étaient présentes, parmi lesquelles les élus municipaux, le directeur de Valorem, M. Gérard, Eddie Puyjalon et Jacky Jonchère, représentants de CPNT. Jean-Louis Butré, président de la FED (Fédération environnement durable) et François Villiers, du groupement forestier Nord Gironde, étaient présents pour informer le public sur ce qu'est l'éolien industriel.

La réunion a rassemblé un public curieux et tendu.

Mieux informer

Daniel Ardouin, président de Vigi-Éole, ouvrait la réunion en rappelant que l'association avait déposé « un recours au tribunal administratif, suite à un manque de concertation évident ».

Jean-Louis Butré prenait alors le relais, en insistant sur le fait que « notre fédération, qui regroupe 500 associations, n'est absolument pas contre les nouvelles énergies. Nous sommes en accord avec le Grenelle de l'environnement. Nous contestons cependant formellement les arguments techniques et économiques présentés par les promoteurs et les investisseurs de l'éolien industriel. Et nous sommes là pour une meilleure information des populations. »

Pour la fédération, l'éolien pose problème, car il est peu productif. Et il est, selon Jean-Louis Butré, impossible de trouver combien produisent les 2 000 éoliennes en France. L'éolien compliquerait la régulation du réseau électrique et serait insignifiant quant à la réduction des émissions de CO2

« Erreur stratégique »

Pour Vigi-Éole et la fédération, l'argument écologique est un argument marketing, pour faire accepter le projet. « C'est surtout rentable pour les promoteurs, parce qu'EDF rachète l'électricité à un prix anormal. On prend l'argent du contribuable », précise Jean-Louis Butré. « De plus, l'éolien est en dehors des critères du développement durable. C'est une erreur stratégique et le paysage sera touché. » Daniel Ardouin a ensuite précisé le positionnement de son association : « On dit non à l'éolien, surtout quand on voit qu'il n'y a pas eu de concertation et qu'on a fait le boulot de la Communauté de communes de l'Estuaire ».

François Villiers, du Groupement de développement forestier de Haute Gironde, rejoint le mouvement, car pour lui, « la forêt, qui sur la commune a une place importante (+ de 50 % soit 1 500 hectares), se prête mal à l'éolien, car elle sera dégradée ».

La fin de la soirée a été explosive. Les questions fusaient, parfois même hors sujet, montrant que la population de cette petite commune est vraiment divisée au sujet de ce projet de ZDE, qui risque de faire couler encore beaucoup d'encre.

Auteur : Françoise Millot

92% des Français sont favorables à l'éolien !

LE BRAN. L'ISAUGOUËT(35)

pays Brocéliande

consultation populaire pour un projet éolien

NON aux éoliennes : 87,6 %

OUI aux éoliennes : 12,48 %

26/04/09

BOURGOGNE

21 - Côte-d'Or 58 - Nièvre 71 - Saône-et-Loire 89 - Yonne

27.10.08

COTE D'OR : SONDAGE

Etes vous pour ou contre les éoliennes en Cote d'or

1781 votants : 80% contre les éoliennes!

LE BIEN PUBLIC
les dépêches

RESULTAT DU SONDAGE (1781 votes)

Etes-vous favorable au développement de l'éolien en Côte-d'Or ?



CARDET MIDI LIBRE

Édition du vendredi 26 juin 2009

"Les vents de sagesse" face au projet éolien voisin

Midi Libre évoquait dans son édition du samedi 20 juin dernier le projet éolien en cours d'étude sur le territoire de la commune voisine, Saint-Jean-de-Serres. Un dossier sensible ! Comme en témoigne la réaction de l'association "Les vents de sagesse" créée récemment à Cardet.

Dans un long courrier, ses membres s'éloignent du ton musclé employé dans un tract qui appelait à la mobilisation. Et ils s'efforcent de mettre en avant des arguments très éloignés de ceux soutenant l'implantation d'un parc éolien. « Non, on ne peut pas discuter au pied d'une éolienne lorsque les organes de régulation de vitesse et de puissance sont en service. Non, on ne vit pas normalement et calmement sans effets majeurs sur la santé des riverains à proximité d'un parc d'éoliennes industrielles. Non, on ne

dort pas normalement lorsque ces éoliennes sont implantées à proximité des maisons d'habitation...

»Le projet porté par la société Abo Wind à Saint-Jean-de-Serres prévoit une distance de 500 mètres, minimum, entre l'éolienne et la première maison de la commune.

La présidente Dominique Brunet affirme aussi que « nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, loin de là. Nous ne sommes pas contre les éoliennes industrielles, en particulier, mais attention, il ne faut pas les implanter trop près des habitations conformément aux textes réglementaires en vigueur sur les zones de développement éolien ». Et de réclamer que tous les projets « doivent impérativement être pilotés dans un souci de concertation démocratique où tous les habitants et institutionnels concernés doivent être pris en considération ».

Castelnau

Les habitants de Castelnau (Aveyron) se mobilisent contre les éoliennes

Le pays du Lévézou est situé au coeur du Rouergue historique entre Rodez et Millau. C'était jusqu'ici un terroir magnifique, resté profondément rural et authentique, illustré par de grands peintres et poètes, et célèbre pour son architecture (voir notamment l'ouvrage "Rouergue roman" dans la collection Zodiaque).

Depuis 2008, ses paysages emblématiques sont dévastés et profanés par une profusion anarchique d'éoliennes.

Une enquête publique est en cours jusqu'au 2 avril 2009 dans la commune de Castelnau-Pégayrols (5 monuments historiques) pour l'extension du nombre d'éoliennes déjà existantes. Une grande manifestation d'habitants du Lévézou a eu lieu samedi 21 mars devant le commissaire enquêteur. FR3 a fait une émission.

Mais seuls les écrits restent. Un appel à la population qui a déjà été signé par plusieurs associations locales et nationales, a été lancé.

[Signez vous aussi la pétition](#) - *A retourner au Centre culturel Castelnau de Lévézou - Château 12620 Castelnau-Pégayrols*



20.03.09

HAUT-RHIN: cols du Louschbach et du Bonhomme

Éoliennes Le « niet » du préfet

Douche froide pour Ostwind, promoteur du projet de parc éolien entre les cols du Louschbach et du Bonhomme : le préfet du Haut-Rhin n'a pas accordé l'autorisation de défrichement.

Ce document administratif, d'une importance capitale pour Ostwind et les élus de la vallée de Kaysersberg, très impliqués dans ce projet, constitue le préalable à l'obtention du permis de construire. « On ne s'attendait pas à cet avis », déplore Caroline Denis, chef de projet à Ostwind. « Les arguments du préfet reposent sur la problématique du grand tétras. Nous sommes d'autant plus surpris qu'une expertise supplémentaire a été menée sur ce sujet dans le cadre du classement du site en Zone de développement de l'éolien. Les deux experts ont conclu à l'absence notable d'impact ».

Pour Roger Bleu, président de la Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg, la décision du préfet constitue également une surprise. « Nous comprenons très mal cette décision. D'autant qu'elle met en cause l'ensemble du processus ». Les premières études engagées sur le site par Ostwind remontent à 2004. La communauté de communes a mené de nombreuses réunions publiques afin d'expliquer à la population la démarche qui relève à la fois de préoccupations écologiques et économiques. Le projet prévoit l'implantation de six éoliennes de 2MW chacune entre les cols du Louschbach et du Bonhomme, sur le terrain communal de la commune du Bonhomme.

Du côté lorrain, la contestation n'a cessé de grandir, les opposants au projet étant persuadés que la présence de six éoliennes constituerait un danger pour le maintien et/ou le développement du grand tétras dans le secteur. Le préfet des Vosges avait d'ailleurs mis son veto à l'implantation d'éoliennes sur le ban communal de Plainfaing. La société Ostwind, pour l'heure, ne sait pas encore comment elle va gérer ce refus préfectoral. Roger Bleu évoque, dans un premier temps, sa volonté « de se battre » par le biais de la « négociation », avant d'aller, le cas échéant, devant le tribunal administratif.

COL DU BONHOMME

Conférence de presse organisée par

l'association "Paysages d'Alsace"

vendredi 23 mai à 15h

(sur la parking du col)

Sauvez le col du Bonhomme, Non projet éolien!
sur ce site emblématique



vendredi 23 mai à 15 heures au Bonhomme
(parking)

Nous ferons entendre une seule voix exprimant le refus de l'industrialisation des Vosges au détriment des paysages, de la faune et de la flore. Ceci sans aucun bénéfice énergétique.

Le col du Bonhomme est l'un des principaux cols du massif des Vosges. Le village éponyme du Bonhomme, situé 6 km en contrebas du côté alsacien, fut peut-être nommé ainsi en l'honneur de son fondateur, le moine Déodat, réputé pour sa bonté.

Situé à l'altitude de 949 mètres, le col fait communiquer la vallée lorraine de la Meurthe et la vallée alsacienne de la Weiss - plus précisément d'un affluent, la Béhine - **par la route nationale 415. Saint-Dié-des-Vosges et Colmar sont respectivement à 26 et 32 kilomètres de part et d'autre du col.** La route des Crêtes y traverse la nationale, allant du col du Louchbach (979 m) au col du Pré de Raves (1005 m).

D'accès facile de part et d'autre, le col du Bonhomme était déjà le lieu de passage de la voie romaine reliant Toul à Vieux-Brisach. L'endroit – stratégique – fut régulièrement un lieu d'affrontements au fil des siècles.

participants prévus :

- Olivier FRIMAT, photjournaliste indÃ©pendant.

- Robert WERNER : grand reporter, PrÃ©sident d'honneur de l'association des journalistes du Patrimoine, membre Correspondant de l'Institut (AcadÃ©mie des Beaux Arts), administrateur de la SociÃ©tÃ© pour la Protection des Paysages et de l'EsthÃ©tique en France (SPPEF).

- l'Association ARPPEGE

15.06.09

YONNE

COURLON-SUR-YONNE

VOTE MASSIF CONTRE LES EOLIENNES

82% DE NON

à la ZDE

Fort taux de participation (61%) au
Scrutin officiel organisée par la mairie

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CRUZIERES
SEANCE DU 17 Avril 2009**

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mil neuf, et le dix sept avril, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Jacques CHAMBON, Yolande LAVAL, Bernard DUCROS, Muriel CAUSSE, Marjory COLOMB, Fabrice COURBON, Jean-Claude ESPERANDIEU, .

Présents excusés : Elisabeth JAUSSENT donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO, Isabelle AUGERAS donne procuration à Muriel CAUSSE.

Secrétaire de séance : Marlène DESILE

Objet : PROJET ZDE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune de Courry a rejeté le projet Eolien le 30 Mars dernier. De ce fait, Monsieur le Maire qui avait déclaré que si une des communes concernées rejetait le projet, il proposerait à son Conseil de délibérer sur la faisabilité du projet - projet proposé par la société ABO WIND en septembre 2008 aux communes de Saint Brès, Courry et Saint-André-de-Cruzrières sur une Zone de Développement Eolien pour l'implantation de 8 éoliennes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE oui ou non la poursuite du projet de Zone de Développement Eolien

Vote Pour : 4 Contre : 6

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la publication le 17 avril 2009 et de la réception en Sous-Préfecture.






Reçu Le Sous-Préfet
de LA ROCHE-VALENTIN
28 AVRIL 2009
Le Maire,
Jean-Manuel GARRIDO
28 AVRIL 2009
REÇU à la Sous-Préfecture
de LA ROCHE-VALENTIN

Aux Garrigots à Cuxac-d'Aude, après la crue... les éoliennes

Un collectif de riverains s'est spontanément formé depuis l'ouverture de l'enquête publique à Cuxac-d'Aude. Close le 2 juillet, elle concerne l'implantation de sept éoliennes de 100 mètres situées à... 500 mètres de la première maison.

Les habitants des Garrigots ont eu du mal à y croire, en passant en mairie : l'enquête publique concernant l'implantation d'un parc éolien à Cuxac est ouverte. Une discrétion qu'ils n'apprécient pas, d'autant que le parc, envisagé par l'ancien maire Louis Molveau, "ne devait se faire qu'avec l'accord des riverains".

Or l'enquête publique est une des dernières étapes du processus, prélude à la décision des autorités. "A titre de comparaison", explique Jean-Luc Galinier, ancien conseiller municipal de Cuxac, "le plan de prévention des risques contre les inondations a fait l'objet d'une lettre spéciale du maire, d'une diffusion du bulletin municipal et d'un affichage public. Or cette fois-ci, tout a été fait pour que l'éolien ne suscite aucun bruit. Pour que l'enquête publique se déroule dans la plus grande discrétion : il n'y a pas une ligne dans le dernier bulletin municipal ! Aucune communication ! Nous sommes tombés sur l'enquête par hasard alors que le promoteur du projet éolien s'était engagé à l'époque à nous informer. Dans le dossier, il est spécifié qu'une large concertation a eu lieu avec les riverains. Or les riverains ne l'ont pas su !" Faible distance. Dans les faits, les réunions d'information de ce projet porté par la société montpelliéraine Valeco depuis 2001, ont été faites uniquement auprès des élus. Des réunions de travail avec les élus qui ont permis de faire avancer le dossier au fil des années.

En décembre 2005, le conseil municipal a approuvé la révision du POS autorisant l'implantation dans une zone située au nord du village, après les classiques études d'impact, destinées à ancrer le projet dans son environnement naturel (l'étang de Capestang est notamment riche en espèces ornithologiques). "Nous sommes inquiets pour notre santé, car la distance entre le parc et la première habitation est de 500 mètres. On sait que le bruit généré est important, personne ne peut le nier. Pour nous, ce parc est beaucoup trop près." s'indigne un riverain.

"Je suis très choqué car une étude scientifique, réalisée par un physicien, le Dr Pierpont, et publiée en février 2008 analyse le syndrome des éoliennes, et personne n'en parle, soulève un des propriétaires concernés par l'impact, Alberic Van Overstraeten. "Le physicien est formel : la détection par l'oreille interne de la pression des ondes véhiculées par l'air ou de la pression solide transmise par la conduction des os, influence l'oreille interne comme si le corps ou la tête étaient en mouvement alors qu'ils sont immobiles. Les éoliennes, lorsqu'elles sont trop proches présentent un risque pour la santé publique. L'académie de médecine recommande un minimum de 1,5 mile des habitations. Pourquoi ne peut-on pas en tenir compte dans les projets d'implantation ? " s'insurge le riverain. "L'impact visuel est fort sur des monuments historiques comme Fontcalvy, le mont Carretou, la future zone à urbaniser, mais aussi l'oppidum d'Ensérune" renchérit une autre riveraine, Martine Nothacker. Pour Jean-Luc Galinier, les mesures sonores ont été mal faites "au lieu de tester une ambiance sonore classique, un contrôle a été fait en pleine période de vendange, sous un pont qui résonne. Comment peut-on être crédible ?"

Depuis la découverte de l'ouverture de l'enquête publique, les riverains, regroupés en collectif, ont recueilli les avis des habitants du chemin des Garrigots.

Plus de 200 pétitionnaires apposent leur veto. Un désaccord formulé par les plus anciens comme une supplique : "aux Garrigots, on a déjà assez souffert..."

Cette formule lapidaire est résumée par un riverain : "Les Garrigots vont subir dans un avenir proche le TGV, les pylônes de THT, les digues de 2, 50 m de haut et... les éoliennes de 100 m de haut !" Une énumération qui, à elle seule, en dit long sur la dépréciation de l'habitat aux Garrigots.

V. D.